

COMMUNIQUE DE LA VILLE DE SAINT-GENIS-LAVAL

RESULTATS DES PRELEVEMENTS REALISES SUR DES ŒUFS DE PARTICULIERS VOLONTAIRES A SAINT-GENIS-LAVAL

A la suite d'une annonce de la préfecture, le 17 janvier 2023, nous avons été informés d'une contamination des œufs sur les communes de Pierre-Bénite et Oullins. Ainsi, par précaution, il a été recommandé de ne pas consommer les œufs et la chair des volailles des poulaillers appartenant à des particuliers sur les territoires des villes de Saint-Genis-Laval, Oullins, Pierre-Bénite et Irigny. Pour rappel, les œufs sont des marqueurs particulièrement sensibles vis-à-vis de la présence de perfluorés.

Sans attendre, des analyses ont été commandées par Madame la maire pour obtenir des résultats sur la commune. Ces prélèvements ont pu avoir lieu grâce à la mobilisation importante des Saint-Genois qui ont accepté de donner leurs œufs pour que des analyses soient réalisées.

Mercredi 29 mars 2023, les services de l'État ont présenté aux maires des quatre communes les résultats des prélèvements portant sur les œufs. Les analyses réalisées permettaient de rechercher les teneurs en PFOS, PFOA, PFNA, PFHxS et de leur somme, conformément au règlement UE 2022/2388 du 7 décembre 2022.

Les résultats pour la commune de Saint-Genis-Laval démontrent que 2 prélèvements sur les 4 réalisés révèlent des valeurs qui dépassent celles du règlement UE 2022/2388 du 7 décembre 2022.

Par conséquent, les recommandations émises mi-janvier au nom du principe de précaution sont maintenues pour les 4 communes concernées. Par ailleurs, la recommandation est élargie à 12 nouvelles communes.

Dans le cadre d'un programme de surveillance prescrit par l'État aux industriels, des analyses ont également été réalisées sur les sols et les végétaux dans un rayon d'un kilomètre autour de la plateforme de Pierre-Bénite et sur des points témoins.

En l'état de la réglementation applicable et des investigations menées, les services de l'État n'émettent pas de recommandation sanitaire ou de restrictions d'usage concernant les sols et les végétaux.

De son côté, la ville continuera de participer activement au comité des élus auprès des autres maires, organisé par la préfecture, pour continuer de tenir informé la population.

Enfin, Madame la maire sollicite l'ensemble des élus du conseil municipal pour travailler ensemble sur un vœu à porter lors du prochain conseil afin de demander à l'État d'agir au plus vite pour la santé des habitants.

La mairie de Saint-Genis-Laval réaffirme sa volonté d'assurer la protection de la santé des Saint-Genois et se réserve ainsi le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour y parvenir.

Contact presse

Marie Brunet – Chef de cabinet - 06 19 77 99 85 – mbrunet@saintgenislaval.fr
Ville de Saint-Genis-Laval – 106, avenue Georges Clemenceau – 69230 Saint-Genis-Laval